

## Foire Aux Questions ALAE (Anciennement CLAE)

Que signifie ALAE ?

- **A**ccueil de **L**oisirs **A**ssocié à L'École

Quels sont les horaires d'accueil de l'ALAE ?

- 7h30-8h30
- 11h45-13h45 (11h45 – 13h30 pour St Dominique)
- 16h30 – 18h30 (16h15 – 18h30 pour St Dominique)

Comment faire pour inscrire mon enfant à l'ALAE ?

- 1- Remplir la **fiche d'inscription** (*dispo sur le site à « Infos pratiques, Modalités d'inscriptions*) ou au secrétariat.
- 2- Joindre la photocopie des **vaccins** à jour (obligatoire) + le PAI (*projet d'accueil individualisé*) si votre enfant en a un
- 3- Joindre l'**attestation CAF** notifiant votre quotient familial (Obligatoire) car tarifs calculés en fonction
- 4- Régler l'**adhésion** de 11 euros par an et par enfant (de Septembre à Août), ELAN étant une association.
- 5- Régler le forfait ALAE adapté à vos besoins. (*Tarifs sur l'onglet « Infos pratiques, Modalités d'inscription »*)  
Forfait du matin et/ou du midi et/ou du soir

L'inscription à l'ALAE est elle obligatoire ?

- Votre enfant arrive sur l'école avant 8h20 ?  
✓ Oui, car il est pris en charge par l'ALAE (Forfait matin)
  - Votre enfant mange à la cantine, même que rarement ?  
✓ Oui, car il est pris en charge par l'ALAE (Forfait midi)
  - Votre enfant reste sur l'école après 16h30 et ne va ni en étude, Ni en APC (soutien scolaire) ?  
✓ Oui, car il est pris en charge par l'ALAE (Forfait Soir)
- Aucun enfant non adhérent ne sera accueilli par Les animateurs des ALAE sur les temps périscolaires

Mon enfant ne fréquente l'ALAE qu'une fois ou deux, dois je prendre un forfait ?

- Une présence « exceptionnelle » est tolérée une seule fois. Au delà, la prise en charge sera facturée.  
Dans ce cas il y a 2 possibilités :
  - 1- Prendre le forfait correspondant
  - 2- Régler à la séance (5 euros)(Cf l'onglet « Infos pratiques, Modalités d'inscription »)

Pourquoi ELAN gère le temps de cantine ?

- La ville a délégué à ELAN la gestion des temps périscolaires. Elle est donc responsable de l'animation et de l'encadrement de ces temps là :  
Matin : 7h30 – 8h30  
Midi : 11h45 – 13h45 (11h45-13h30 pour St Dominique)  
Soir : 16h30 – 18h30 (16h15 – 18h30 pour St Dominique)

Puis je modifier mon forfait en cours d'année ?

- Oui c'est possible ! Vous pouvez rajouter un forfait, ou arrêter un forfait. Un réajustement tarifaire sera fait...  
Ex : j'ai pris le midi en Septembre, j'ai depuis Janvier besoin de rajouter Le forfait du soir, je vais payer uniquement les deux derniers trimestres De l'année.

**Dois je prévenir si mon enfant Vient un soir à l'ALAE ?**

•Non. Du moment que le forfait a été pris, pas d'inscription au préalable pour signaler sa présence.

**Où prévenir en cas de retard ?**

•Au château 05 63 50 61 87 / 09 67 17 61 87  
Il y a toujours une permanence téléphonique sur les horaires ALAE.  
!! tout retard répété sera facturé 10 Euros, comme spécifié dans Le règlement intérieur

**Mon enfant vient à l'ALAE, Il n'est pas adhérent, Que peut il se passer ?**

•Les animateurs ne sont pas tenus de prendre en charge les enfants non adhérents, du coup, les enfants seront remis aux enseignants.

**Pourquoi j'ai payé 2 fois Le goûter en début d'année ? (pour Curie et Pasteur)**

•Il y a la collation du matin, organisée et gérée par l'école et le goûter collectif de 16h30 géré et organisé par l'ALAE.